

## > INFO PRATIQUES

### > « NAVETTES NEIGE » DU GRÉSIVAUDAN

A partir du 16 janvier, les Transports du Grésivaudan proposent cinq nouvelles « navettes neige » pour relier la vallée aux stations de ski du Grésivaudan. Il est désormais possible de se rendre aux stations du Collet d'Allevard, du Col de Marcieu, Saint Hilaire du Touvet, de Chamrousse et des 7 Laux, aux tarifs appliqués sur le réseau des Transports du Grésivaudan. Nous vous indiquons ici les départs les plus proches pour les lumbinois. Les horaires et destinations sont consultables en mairie ou sur les sites ci-dessous.

- En dehors des vacances scolaires : deux allers-retours par jour le samedi, le dimanche et un aller-retour le mercredi après midi.
- En période de vacances scolaires (du 13 au 28 février et du 12 au 26 avril) : deux allers-retours par jour tous les jours.

#### LE COLLET D'ALLEVARD

[www.lecollet.com](http://www.lecollet.com)  
04 76 45 10 32

Remise de 10% sur tous les forfaits sur présentation du titre de transport du Grésivaudan

#### LES 7 LAUX

[www.les7laux.com](http://www.les7laux.com)  
04 76 08 17 86

Remise de 4 € sur le forfait journée soit 26 € au lieu de 30 € sur présentation du titre de transport du Grésivaudan

#### CHAMROUSSE

[www.chamrousse.com](http://www.chamrousse.com)  
04 76 89 92 65

#### COL DE MARCIEU

[www.petites-roches.org/Col-Marcieu.html](http://www.petites-roches.org/Col-Marcieu.html)  
04 76 08 31 58

#### ST HILAIRE DU TOUVET

[www.funiculaire.fr/station-ski-saint-hilaire/](http://www.funiculaire.fr/station-ski-saint-hilaire/)  
04 76 08 32 20

**Ligne G 63 Crolles > Prapoutel :**  
Départ de Crolles Rafour.

**Ligne G 31 Le Touvet > Plateau des petites Roches :**  
Départ de Crolles et du Touvet, dessert des stations de St Hilaire du Touvet et du Col de Marcieu. Le fonctionnement de cette ligne est conditionné par l'ouverture de la station.

#### TARIFS

Les « navettes neige » sont accessibles :

- avec le ticket unitaire de 0,50 € (vendu à bord des cars),
- les abonnements et la carte de 10 trajets (4 €) vendus dans les points de vente des Transports du Grésivaudan du lundi au vendredi (8h30-12h, 14h-18h). Communauté de communes Le Grésivaudan, 115 rue Louis Néel, Crolles.



Pour en savoir plus :

0810 12 12 33 (prix d'une communication locale)

Fiches horaires sur le site :

[www.transportsdugresivaudan.fr](http://www.transportsdugresivaudan.fr)

# Lumb'info



> N°15 | FÉVRIER 2010 | PAR L'ÉQUIPE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

> DES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !



### > JARDIN D'ENFANTS RÉUNION DES USAGERS ET RIVERAINS

MERCREDI 10 FÉVRIER 20H – MAIRIE

Comme annoncé, le jardin d'enfants a été fermé pour rénovation et mise aux normes. Son aménagement fait l'objet d'une concertation que nous proposons à toutes les personnes qui se sentent concernées.

### > PERMANENCES D'UN JURISTE EN MAIRIE

SAMEDI 27 FÉVRIER, 9H À 12H



Un conseiller juridique sera présent en mairie, le samedi 27 février 2010 de 9h à 11h30, pour répondre à toutes vos questions relatives à votre vie quotidienne. N'hésitez pas à prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie. Ces permanences auront lieu le dernier samedi de chaque mois, en alternance entre les mairies de La Terrasse et de Lumbin.

### > INSCRIPTIONS EXPOSANTS AU VIDE GRENIER DE L'APE

Pour la troisième année consécutive l'Association de Parents d'Elèves de Lumbin organise un Vide Grenier le dimanche 9 mai de 8h30 à 18h. Environ 160 exposants sont présents chaque année. L'accueil des visiteurs se fait dans une ambiance conviviale. Le vide grenier est réservé aux particuliers. Le module de 2 m x 2,5 m est à 6 €. Un café est offert à chaque exposant.

Buvette et restauration rapide sont proposées au public toute la journée. Les bulletins d'inscriptions des exposants et autres renseignements seront disponibles à compter de la fin février, au retour des vacances d'hiver sur [www.ape-lumbin.fr](http://www.ape-lumbin.fr)

### > DEUX STAGES À L'ATELIER TERRES ETC.

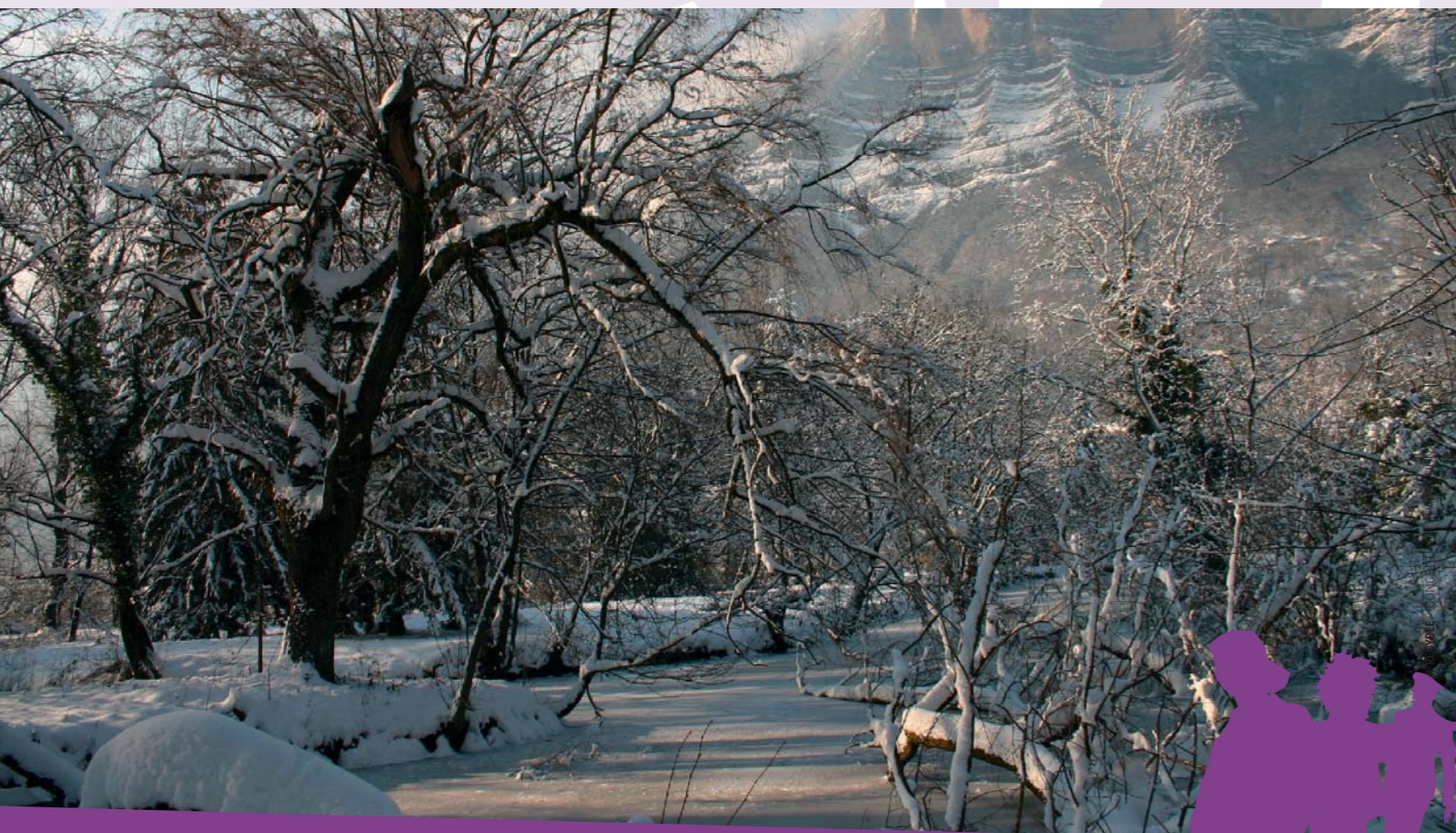
24,25 ET 26 FÉVRIER - 9H-12H OU 14H-17H

Trois séances de 3 heures en petit groupe pour toucher la terre, imaginer et créer dans une ambiance conviviale ! Les stages sont animés par Carole Moussi, passionnée de céramique et animatrice des cours hebdomadaires proposés par l'atelier.

Inscriptions et renseignements par mail ou par téléphone. Contact : 06 71 50 31 65

TERRES etc...ZA - Lumbin. Site : [www.terres-etc.fr](http://www.terres-etc.fr)  
- Email : [atelier@terres-etc.fr](mailto:atelier@terres-etc.fr)

Venez nombreux vider votre grenier ou faire des affaires ! Cette manifestation permet à l'Association de Parents d'Elèves de financer une grande partie des classes vertes et classe de mer organisées pour 8 classes par les enseignants de l'école primaire publique de Lumbin.





## > DES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

### > ALLAITEMENT MATERNEL

**LES MARDIS 9 FÉVRIER ET 2 MARS - CROLLES**

La conférence « allaitement et reprise d'une activité professionnelle » s'est tenue le samedi 24 octobre 2009 dans la salle Icare. En coopération avec Gisèle Piroit de la Commission Petite Enfance, avec le soutien financier du Conseil Général de l'Isère, l'antenne iséroise de La Leche League a invité une conférencière lilloise, Marie Courdent, Animatrice LLL France et consultante en lactation.

Elle a exposé les clefs pour réussir à allaiter lorsque la maman doit s'absenter pour son travail ou une autre activité. De nombreux cas de figure très concrets ont pu être abordés grâce à sa pratique de l'accompagnement des mamans allaitantes. La conférence s'est terminée par un échange d'expériences entre les parents. Enfin, chacun a pu poursuivre sur le même thème, un verre à la main. Un large éventail d'ouvrages traitant de l'allaitement maternel et du maternage était proposé aux parents ainsi qu'une collection spécifique destinée aux professionnels de santé.

Si vous avez des questions ou êtes confrontés à une difficulté concernant l'allaitement maternel, vous pouvez contacter une animatrice bénévole :

**Carine : 09 62 27 27 46**  
**Charlotte : 09 54 32 12 36**  
**Véronique : 04 76 05 93 99**  
**Pauline : 04 38 92 14 32**  
ou par mail : [Illiser@yahoo.fr](mailto:Illiser@yahoo.fr)

Des réunions gratuites sont organisées, à Crolles, salle des Clapisses, 30 place Nelson Mandela. Les prochaines réunions auront lieu les mardis 9 février et 2 mars de 9h30 à 11h30.

### > CARNAVAL DE L'APE

**SAMEDI 6 MARS À 15H30 – SALLE ICARE**

A l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire du 1er vol en hydravion d'Henri Fabre, l'Association des Parents d'Elèves de Lumbin invite tous les enfants et les parents à se déguiser sur le thème : « Envole-toi ! ». La fête démarrera par un défilé dans le village avec le Bonhomme Carnaval. De retour dans la salle Icare, un sirop sera offert à toute personne déguisée. Puis la fête entraînera petits et grands dans la danse grâce à une nouvelle animation musicale.

Une vente de boissons, gâteaux, bonbons, chips, hot-dog... sera proposée.

Alors, tous à vos machines à coudre, ciseaux, cartons et bricolages pour que nous ayons la tête dans les nuages le temps d'une journée !!! Et que la fête commence...

### > CENTRE DE LOISIRS POUR LES VACANCES D'AVRIL

Les inscriptions pour les vacances de printemps (du 12 au 23 avril) se feront le samedi 27 mars, de 9h à 12h, à la mairie, auprès de Mado et se poursuivront à l'accueil aux horaires d'ouverture de la mairie, ou auprès de Mado. Le programme sera distribué directement aux enfants.

Les thèmes proposés seront :

- imagination, création, photographie, avec la nature
- activités sportives (roller, aérobic, sortie patinoire...)



Les documents à fournir se trouvent en mairie ou sur internet [www.lumbin.fr](http://www.lumbin.fr). N'oubliez pas l'attestation d'assurance et un justificatif du quotient familial.

### > MACADAM PEINTURE À LUMBIN, UN GRAND PROJET POUR LE 12 JUIN 2010 À NE PAS MANQUER !

Vous aimeriez connaître le succès de cet événement qui a eu lieu pour la première fois l'année dernière au Touvet. Ne cherchez plus, il se résume en quelques mots : une journée d'échange, de convivialité et de découverte à travers la peinture de rue.

Cette première édition à Lumbin ne dérogera pas à la règle et rassemblera un grand nombre de structures associatives, culturelles et éducatives du village, des artistes peintres ... et vous !

Vous saurez bientôt ce que MACADAM peinture vous réserve ...



### > ERRATUM :

Dans l'article « la parole aux lumbinois » sur le compostage, paru dans le dernier bulletin, le numéro de téléphone de Juliette Weiss était erroné.

**Veillez noter que vous pouvez la joindre au 04.76.40.39.38**  
ou [juliette.weiss@laposte.net](mailto:juliette.weiss@laposte.net)

## > INFO PRATIQUES

### > STATIONNEMENT POUR HANDICAPÉS

Notre commune dispose d'une dizaine de places de stationnement réservées aux personnes handicapées pour lesquelles la vie quotidienne n'est pas toujours facile. Aussi, il est indispensable que chacun respecte l'attribution de ces places. Un arrêté municipal, en date du 22 janvier 2010, établit leur réservation et la commune va renforcer la signalisation associée. Les contrevenants s'exposent à une contravention dressée par la gendarmerie.

### > TRAVAUX RD 1090

Comme annoncé dans le dernier bulletin des travaux ont débuté au niveau du carrefour des Brunets pour une durée d'environ 6 mois.

Plusieurs phases permettront d'améliorer la sécurité, l'état des réseaux d'eaux et d'assainissement et l'esthétique en enfouissant les lignes électriques et téléphoniques.

Ces travaux débuteront par les réseaux d'eau et d'assainissement, seront prolongés par les travaux d'électricité et enfin les travaux d'aménagement et de voirie.

Durant cette période la circulation sera perturbée par la mise en place d'un alternat selon les besoins du chantier.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée par ces travaux et comptons sur la compréhension de tous.



Cheminement piétons : pendant la durée du chantier, le cheminement des piétons dans la zone des travaux sera modifié de la façon suivante : jusqu'au 5 février, il se fera sur le trottoir côté Chartreuse. Après cette date, lors de la reprise des branchements d'eau potable et de la réfection de voirie, il se fera d'un côté ou de l'autre de la voie, selon les besoins du chantier (un fléchage est prévu).

### > LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Dans notre bulletin n°32 de mai 2009, nous vous avons présenté les dangers liés au développement des chenilles processionnaires : ces chenilles, pourvues de poils urticants, peuvent provoquer des réactions allergiques importantes et graves (démangeaisons, oedèmes, asthme, troubles de la vue...). Elles forment des nids cotonneux sur des branches d'arbres, nids qu'elles vont quitter dès les premiers redoux. C'est alors que les animaux ou les personnes peuvent se trouver à leur contact. Il est donc temps d'être vigilants et de détruire les nids, sans les ouvrir, en prenant soin de se protéger de la

tête aux pieds. Rappelons que la lutte contre les chenilles processionnaires est une affaire de professionnels et qu'en cas de contact il convient de consulter rapidement un médecin.

### > LA TRÉSORERIE DU TOUVET VOUS INFORME

Tout courrier doit être adressé à l'adresse suivante :

**Centre des Finances Publiques - Trésorerie**  
**13 Avenue de Montfillon - BP 16 - 38660 LE TOUVET**

Les dénominations « PERCEPTION » ou « TRESOR PUBLIC » ne sont pas des intitulés d'adresses valides. Enfin une dernière information, ne pas personnaliser le courrier car il risque de ne pas être distribué.

### > CHIENS DANGEREUX

Dans le cadre du renforcement des mesures de prévention et protection des personnes contre les chiens dangereux, les propriétaires de chiens dangereux de 1ère et 2ème catégorie sont tenus **OBLIGATOIREMENT**, depuis le 1er janvier 2010, de fournir au Maire de leur commune de résidence :

- un certificat d'aptitude signé par un vétérinaire agréé,
- un dossier de demande de délivrance d'un permis de détention d'un chien catégorisé, rempli par leurs soins, fourni par la commune de résidence.

En contrepartie, le Maire délivre un permis de détention. Sans ce permis de détention, les propriétaires de chiens dangereux sont passibles d'une contravention allant de 150 € à 450 € mais également à la procédure d'une euthanasie du chien.

**Renseignements à la mairie : 04 76 08 21 85**

### > PERMANENCES DE L'ADIL :

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement organise des permanences selon le calendrier suivant, dans les mairies de Crolles et de Pontcharra.

Mairie de CROLLES	Mairie de PONTCHARRA
11 Février 2010	25 Février 2010
11 Mars 2010	25 Mars 2010
8 Avril 2010	22 Avril 2010
13 Mai 2010 (Férié)	27 Mai 2010
10 Juin 2010	24 Juin 2010
8 Juillet 2010	22 Juillet 2010
9 Septembre 2010	23 Septembre 2010
14 Octobre 2010	28 Octobre 2010
11 Novembre 2010 (Férié)	25 Novembre 2010
9 Décembre 2010	23 Décembre 2010

Les permanences sont assurées de 14h à 17h par **Marie Laure BOUTRY** 04 76 53 37 32  
[ml.reklewski@adil-isere.com](mailto:ml.reklewski@adil-isere.com)  
**ADIL de l'Isère, 2 bd Maréchal Joffre – 38000 Grenoble**  
Tél. : 04 76 53 37 30